

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES NANCY SUD LORRAINE

**Accompagnement à la conception méthodologique, la préparation,
l'animation et l'élaboration d'une démarche prospective stratégique sur le
territoire de la Métropole du Grand Nancy**

ACTE D'ENGAGEMENT

APPEL D'OFFRES OUVERT

ARTICLES 33, 57 A 59 ET 71 I DU CODE DES MARCHES PUBLICS

- Collectivité contractante : AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES NANCY SUD LORRAINE (Agence SCALEN)
- Personne responsable du marché : Monsieur le Président de l'Agence SCALEN
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics : Monsieur le Directeur Général de l'Agence SCALEN
- Ordonnateur : Monsieur le Président de l'Agence SCALEN
- Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de l'Agence SCALEN

ARTICLE 1er - CONTRACTANT

Je soussigné :

agissant au nom et pour le compte de :

dont le siège social est à :

immatriculé (e) SIRET sous le n° :

et inscrit (e) au Registre du Commerce de :

sous le n° :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir établi la déclaration du candidat prévue aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne (me) liant toutefois que si son acceptation (m'est) notifiée dans un délai de **CENT VINGT (120) jours** à compter de la date limite de remise des plis fixée par le règlement de consultation (R.C.).

ARTICLE 2 - PRIX

Les modalités d'actualisation ou d'ajustement des prix figurent au C.C.A.P. Le prix forfaitaire s'établit ainsi :

	H.T.	T.V.A. 19,60 %	T.T.C.

Montant total T.T.C. :

..... € (en lettres)

ARTICLE 3 - DELAIS :

Le présent marché est passé pour une durée de NEUF (9) mois à compter de l'ordre de service.

La fourniture des rapports fait partie du marché et sera effectuée dans les délais fixés au C.C.A.P.

